

PAT DE TOULOUSE METROPOLE

IDENTITE

Porteur

Métropole de Toulouse Occitanie

Dates d'entretien

Avril 2019 et avril 2020

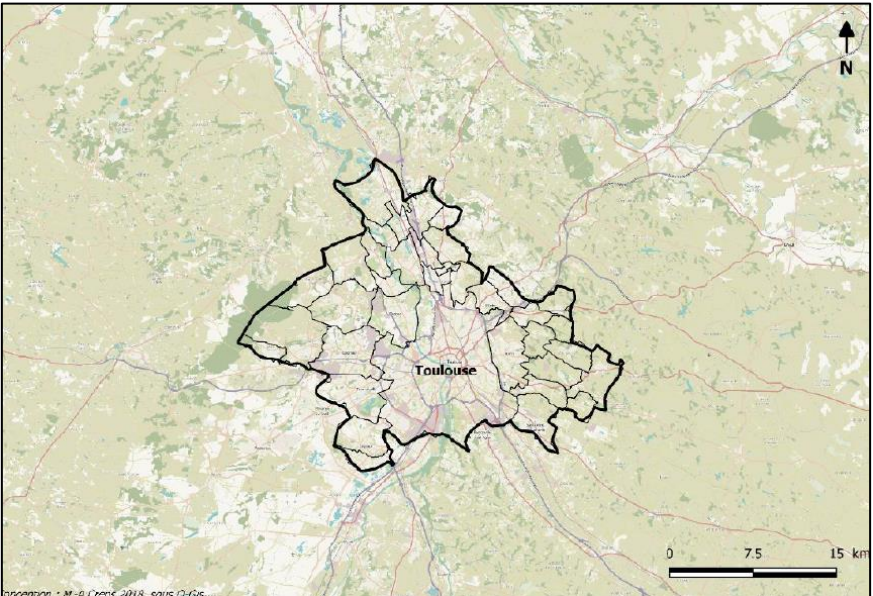
Territoire

Haute-Garonne (31) - Occitanie
37 communes pour 762 956 habitants
1 EPCI

Contact

Isabelle Karcher-Bernard, Chargée
de mission Agriculture et alimentation,
Direction Environnement et énergie,
Toulouse Métropole

isabelle.karcher@toulouse-metropole.fr



Toulouse Métropole (M-A Creps, 2018)

TYPOLOGIE

PAT systémique
Gouvernance interne

La typologie des PAT est fondée sur le croisement de la transversalité du projet (prise en compte d'un ou plusieurs secteurs d'action publique¹) et de sa contribution annoncée à la prise en compte de la transition, particulièrement de ses enjeux environnementaux. Elle comprend deux grands types et quatre sous-types : les PAT agri-alimentaires (soit générique, soit de transition), les PAT systémiques (soit générique, soit de transition).

La typologie de la gouvernance distingue quatre grands types de gouvernance : gouvernance interne (élus politiques seul et/ou techniciens seuls), gouvernance agri-alimentaire (cogestion élus/profession agricole : elle est qualifiée de fermée quand elle ne concerne que la chambre d'agriculture, et d'ouverte lorsqu'elle intègre aussi les organisations de l'agriculture paysanne), gouvernance multi-acteurs (présence d'acteurs de plusieurs secteurs d'action).

LE CONTEXTE TERRITORIAL

L'intercommunalité toulousaine existe depuis 2000 et s'est progressivement élargie passant de 15 communes à l'origine à 37 communes aujourd'hui. Elle détient le statut de métropole depuis le 1er janvier 2015. Elle est relativement petite en taille au regard de **l'aire urbaine toulousaine** qui compte plusieurs intercommunalités sur son territoire.

La métropole toulousaine est un **territoire attractif** en proie à une croissance urbaine importante et donc à un enjeu de pression foncière et un risque de conflits d'usage. L'économie locale est fortement influencée par le **secteur aéronautique et spatial**. Elle compte également des pôles universitaires importants et des grandes écoles.

ACTION PUBLIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AVANT LE PAT

Un **travail commun entre le Grand Toulouse et la Chambre d'Agriculture s'installe dès 2004**, sur des réflexions relatives à l'élaboration d'une politique agricole périurbaine. Une année plus tard, les deux partenaires adhèrent au réseau Terres en Villes : cette adhésion accélérera le processus.

En 2009, le Grand Toulouse et la Chambre d'Agriculture signent un protocole de coopération en vue de réaliser une **charte de l'agriculture** qui sera promulguée en 2012. Elle cherche à relever 5 grands défis : agir sur la planification et le foncier, ancrer l'agriculture comme une activité économique et alimentaire, donner la priorité au maraîchage et aux produits locaux et aux produits biologiques, diversifier les productions et développer les démarches de qualité et innovantes.

¹ Selon le RnPAT, six secteurs d'action identifiés : économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition-santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement

Plusieurs projets agricoles pilotes commencent à concrétiser cette charte : projet de ceinture maraîchère de Blagnac, projet d'agriculture urbaine en limite de quartiers prioritaires, projet de réhabilitation d'une ferme en agroforesterie axée sur la pédagogie et projet d'un parc naturel agricole à Pin Balma en arrêt depuis.

En 2015, **l'intercommunalité installe un groupe d'élus dédié à l'agriculture** : le **Club 21** qui est une émanation de la commission d'élus Environnement, développement durable et énergie. L'objectif est de faire un état des lieux et de suivre les avancées du projet agricole métropolitain. Dans le même temps, le diagnostic socio-économique en vue du **PLUi-H** développe une analyse macro-économique de l'agriculture et une localisation fine des espaces cultivés. Il s'agit de tendre vers l'autosuffisance alimentaire. Ces dernières évolutions ont poussé à l'élaboration du PAT.

La candidature de Toulouse Métropole à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial est retenue au titre de l'appel à projet 2017/2018 **du Programme National de l'Alimentation (PNA)**. Le Contrat de réciprocité signé en 2017 avec le Pays des portes de Gascogne renforce cette mise à l'agenda local de la question alimentaire. Et le PAT est inscrit dans le **Plan d'actions du PCAET** adopté en juin 2018.

L'ELABORATION DU PAT

LA DEMARCHE

Pour élaborer le PAT, Toulouse métropole s'est appuyé sur le diagnostic, les travaux des élus et un forum ouvert (appelé « Les ateliers du PAT ») qui s'est réuni une fois et a regroupé 100 personnes pour une soixantaine d'acteurs différents.

L'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le PAT est porté par l' élu métropolitain délégué à l'agriculture et l'alimentation. La mise en œuvre du PAT mobilise la **chargée de mission Agriculture et alimentation de la Direction Environnement et énergie** (100% de son temps sur les questions agricoles et alimentaires), 80% du temps de travail d'un autre agent dédié à la préservation du foncier et à la biodiversité ainsi que 5% du temps de travail du Chef de services.

Pour élaborer le PAT, Toulouse Métropole a été assistée par **l'IUFN (International Urban Food Network) et le CIVAM Occitanie**. Solagro a réalisé le diagnostic en 2015.

Le Marché d'Intérêt National (MIN) de Toulouse a joué un rôle stratégique dans l'élaboration du PAT et du contrat de réciprocité avec le PETR Portes de Gascogne : son président, élu métropolitain, est président de la Fédération des Marchés de Gros de France.

LA GOUVERNANCE DE L'ELABORATION DU PAT

Instances de pilotage :

- **Comité de pilotage entre élus métropolitains**, comprenant les 6 élus porteurs qui se sont mobilisés pour l'instant.

- **Comité stratégique partenarial**, composé des élus de la métropole, DRAAF, DDT, Chambre d'agriculture, MIN, collectif « Nourrir la ville »... Ce comité échange autour des orientations prioritaires du projet et s'appuie sur les propositions du comité métropolitain sur l'agriculture et l'alimentation locales.
- **Comité technique entre services métropolitains** : il comprend une quinzaine d'agents métropolitains qui travaillent aussi bien sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la logistique urbaine, les commerces, l'économie sociale et solidaire, les démarches de responsabilité interne, le développement durable plan climat, l'action territoriale et les quartiers politiques de la ville. Il se réunit deux à trois fois par an.

Instances de concertation : le **comité métropolitain sur l'agriculture et l'alimentation locales** est une instance de concertation élargie qui regroupe tous les acteurs du système alimentaire, les maires des communes et les élus des territoires alliés.

LA COMMUNICATION

Elle est encore trop peu développée.

LE FINANCEMENT

70 000 euros ont été affectés pour mettre en place le PAT : 40 000 euros du PNA (DRAAF et ADEME) et 30 000 euros en propre qui ont servi à financer des partenaires comme le Groupement des Agriculteurs Bio de Haute Garonne par exemple. Cette enveloppe n'est pas utilisée pour les actions qui sont, elles, financées par des subventions des pouvoirs publics.

LE PAT

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les **huit objectifs opérationnels** du PAT :

1. Approvisionnement des cantines en produits bio/locaux
2. Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines
3. Promotion des produits locaux auprès des consommateurs
4. Approvisionnement du MIN (Marché d'Intérêt National) en produits bio/locaux
5. Coopération agricole et alimentaire avec le Pays Portes de Gascogne
6. Valorisation des espaces agricoles sur le territoire
7. Sensibilisation à une alimentation locale et de qualité dans des conditions économiques accessibles

LE PROGRAMME D' ACTIONS

La feuille de route délibérée le 10 octobre 2019 précise l'agenda de réalisation du PAT. Elle est déclinée en 4 axes, 16 objectifs opérationnels et 16 actions. Les 4 axes sont les suivants :

1. **L'accompagnement de la production** locale et de l'installation agricole (créer un agro-parc sur le domaine de Candie, etc.)
2. **La lutte contre le gaspillage alimentaire** et le dégagement de marges de manœuvre pour plus d'approvisionnement en bio et local dans la restauration collective (déploiement du menu bon pour soi/bon pour la planète, etc.)
3. **La structuration de filières** pour développer l'approvisionnement local, la logistique et la transformation (animation de réseau, études sur premier et dernier kms et innovation dans l'organisation des livraisons, etc.)
4. **La sensibilisation et la facilitation de** l'accès des consommateurs à une alimentation saine et durable (développer les animations grand public comme les 48h de l'agriculture, etc.).

LA MISE EN ŒUVRE DU PAT

L'EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Non encore renseigné

LES ACTIONS EN COURS OU REALISEES

- Animation d'un **réseau d'accompagnement de la restauration collective** (relation acheteurs/fournisseurs, formation à la rédaction de marchés publics...)
- **Travail sur le MIN** (Marché d'Intérêt National) : solutions logistiques, étude pour ateliers de transformation, accueil de la banque alimentaire...
- **Accompagnement de projets agricoles pilotes** : maraichage en quartier prioritaire (secteur Izards Trois Cucus) ; maraichage bio, agro foresterie et activités pédagogiques (ferme de Salsas) ; ceinture maraichère historique (plaine maraichère des Quinze Sols ; parc naturel et agricole de Pin-Balma
- Défis « **famille à alimentation positive** »
- Animations « nature et agriculture » dans les écoles

L'EVALUATION

L'évaluation consiste en des temps de partage réguliers : une fois par an avec l'ensemble des acteurs et un compte rendu régulier de l'avancée des projets au comité de pilotage.

L'ARTICULATION DU PAT

AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Le PAT est inscrit dans le **Plan d'actions du PCAET** adopté en juin 2018. Le PAT est également en lien avec d'autres politiques publiques mises en place par la métropole : la démarche d'économie circulaire, le plan de prévention des déchets, le SCOT à l'échelle plus large, la gestion de l'OFII sur les emplois des filières agricoles.

COOPERATION ENTRE TERRITOIRES

Le parti pris de Toulouse Métropole est de coopérer sans financer : il s'agit principalement de la coopération de projet. Le but est de développer la complémentarité entre acteurs dans les projets.

Le Contrat de réciprocité avec le Pays des portes de Gascogne (signé en 2017) contient un volet agricole et alimentaire. Les deux territoires sont complémentaires : Toulouse métropole étant un bassin important de consommation et le Pays Portes de Gascogne un bassin de production agricole.

La coopération est également européenne en raison de la proximité avec l'Espagne, des ateliers d'Eurocities sur l'alimentation et de divers projets européens.

ENSEIGNEMENTS

BENEFICES ET REUSSITES

- Rôle facilitateur du portage politique
- Rassembler des moyens humains à la hauteur des enjeux et des ambitions

DIFFICULTES ET FREINS

- Complexité et transversalité de la question alimentaire

COMMENTAIRES ONPAT

POUR ALLER PLUS LOIN

Fiche territoire témoin RnPAT : [rnpat11-territoire-temoins-toulouse.pdf](https://www.onpat.fr/territoires/territoire-temoins-toulouse)

Fiche DRAAF Occitanie PAT Toulouse Métropole :

[3101_toulouse_metropole_cle873b61.pdf](https://www.draaf-occitanie.fr/IMG/pdf/3101_toulouse_metropole_cle873b61.pdf) (agriculture.gouv.fr)



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

